



Strasbourg, le 17 octobre 2011

CDL-PV(2011)003syn
Or. angl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

88^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 14-15 octobre 2011)

CARNET DE BORD

La Commission

- a tenu un échange de vues avec M. Grigor Muradyan, premier vice-ministre de la Justice de l'**Arménie**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur la liberté de religion d'Arménie et sur le projet de loi sur des ajouts à la loi de la République de l'Arménie sur les relations entre la République d'Arménie et la sainte église apostolique arménienne, le projet de loi sur des modifications et des ajouts au Code sur les infractions administratives et le projet de loi sur des modifications et des ajouts au Code pénal de la République de l'Arménie ;
- a tenu un échange de vues avec M. Davit Harutyunyan, Président du Comité des affaires juridiques et de l'Etat de l'Assemblée nationale de l'Arménie, et a adopté l'avis conjoint final de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le code électoral de l'Arménie, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques à sa réunion du 13 octobre 2011 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Shahin Aliyev, Chef du département de la législation et de l'expertise juridique, Bureau du Président de l'**Azerbaïdjan**, et a adopté l'avis sur la compatibilité de la législation en vigueur en Azerbaïdjan sur les organisations non-gouvernementales avec les standards des droits de l'homme ;
- a adopté l'avis sur la compatibilité avec les standards universels des droits de l'homme de l'Article 193-1 du Code pénal du **Belarus** relatif aux droits des associations non enregistrées dans ce pays ;
- a tenu un échange de vues avec M. Israel Ramiro Campero Mendez, Directeur Général des affaires juridiques, Parlement de la **Bolivie**, et a adopté l'avis sur le projet de code de procédure constitutionnelle de la Bolivie ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* sur la loi de la Republika Srpska (**Bosnie-Herzégovine**) sur le statut des biens de l'Etat situés sur le territoire de la Republika Srpska et qui tombe sous le coup de l'interdiction d'utilisation, préparé pour la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine ;
- a adopté l'avis sur la loi sur les modifications et les ajouts à la loi sur les réunions et les manifestations de la **Géorgie** ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la loi sur le défenseur des droits de l'homme et des libertés du **Monténégro** ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* sur les crimes contre l'humanité, préparé pour la Cour constitutionnelle du **Pérou** ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le Code électoral révisé de « l'**ex-République yougoslave de Macédoine** », préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques à sa réunion du 13 octobre 2011 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Ali Bilen, Directeur Général des affaires de l'Union européenne, Ministère de la Justice de la Turquie et avec M. Ali Riza Çoban, Juge Rapporteur, Cour constitutionnelle de la Turquie, et a adopté l'avis sur la loi sur la création et le règlement de procédure de la Cour constitutionnelle de la Turquie ;
- a tenu un échange de vues avec Mr Vladislav Zabarski, Membre du parlement et M. Hryhoriy Nemyria, ancien vice Premier Ministre de l'**Ukraine**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur l'élection des

députés du peuple de l'Ukraine, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques à sa réunion du 13 octobre 2011 ;

- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction de la justice et de la dignité humaine au sein de la Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi sur le barreau de l'Ukraine ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction de la justice et de la dignité humaine au sein de la Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi sur les modifications à la loi sur le système judiciaire et le statut des juges et d'autres actes juridiques de l'Ukraine, préparé par la Commission nationale pour le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur la liberté de réunion pacifique de l'Ukraine ;
- a été informée des suites données à l'avis sur le projet de loi sur les langues en Ukraine ; à l'avis sur la nouvelle constitution de la Hongrie ; et à l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi portant modification de la loi sur l'élection des conseillers locaux et des députés du parlement du Monténégro ;
- a été informée par M. Yahia El Gamal, ancien Vice Premier Ministre de l'**Egypte**, du processus de réforme actuellement en cours dans ce pays et par M. Farouk Ahmed Sultan, Président, Cour constitutionnelle suprême de l'Egypte sur la Conférence sur la rédaction de la constitution qui sera organisée conjointement avec la Cour suprême constitutionnelle en janvier 2012 ;
- a été informée des développements constitutionnels récents au **Maroc**, en **Roumanie** et en **Tunisie** ;
- a été informée de la Conférence sur l'Etat de droit qui sera organisée conjointement avec le Centre Bingham pour l'état de droit, et qui se tiendra en mars 2012 dans le cadre de la Présidence du Royaume-Uni du Comité des Ministres ;
- a désigné M. James Hamilton en tant que représentant aux réunions du groupe d'experts de l'OSCE/BIDDH sur les partis politiques ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- a fixé les dates de ses prochaines sessions : 16-17 décembre 2011 ; 16-17 mars 2012 ; 15-16 juin 2012 ; 12-13 octobre 2012 et 14-15 décembre 2012.